

**COMPTE-RENDU**  
**de la 18<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 14 mars 2019**



**Objet : 18<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 14 mars 2019, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du huit mars deux mille dix neuf adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN (arrivée au point 2.1), Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE (arrivée au point 2.1), Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Pascal TARILLON (arrivée au point 2.1), Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER, Yves ZINS, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Anna KOEPEL, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER (arrivée au point 2.1), Jean-Marc SCHWARTZ, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

**Procurations:** Jean-Claude CUNAT ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF (excusé pour le point 8.1), Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Olivier HAAG ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER, Jacques SENDRAS ayant donné pouvoir à Jean-Claude KRATZ, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Nathalie SPANIOL ayant donné pouvoir à Anna KOEPEL, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT (excusé pour les points 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6), Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

**Excusé :** Caroline FUHRMANN.

**Absents non excusés :** Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Eric BAUER, Géraldine BUBEL, Robert FUSS, Patrick HINSCHBERGER.

**Participaient également à la réunion :**

M. MATHY, Directeur Général des Services  
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques  
M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances  
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 07 février 2019 est adopté et signé séance tenante.

# Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 14 mars 2019

## 01. Administration générale

### **01.1** *Rapport d'activité sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018*

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2018, annexé à la présente délibération.

### **01.2** *Rapport de l'année 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes*

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation du rapport annexé sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en 2018, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

## 02. Finances

### **02.1** *Comptes de gestion 2018*

**Décide**

à l'unanimité des voix,

D'arrêter, comme présenté en annexes, les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

### **02.2** *Compte administratif 2018 du budget principal*

**Décide**

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'arrêter les comptes 2018 du budget principal comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	39 774 284,86 €
Recettes :	40 081 860,54 €
Excédent de clôture :	<b>307 575,68 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses :	7 260 932,97 €
Recettes :	5 169 644,86 €
Déficit de clôture :	<b>-2 091 288,11 €</b>

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT EN €	INVESTISSEMENT EN €	TOTAL EN €
Résultats reportés	10 981 659,88	- 2 158 822,49	<b>8 822 837,39</b>
Affectation des résultats	- 2 158 822,49		- 2 158 822,49
Opération de l'exercice	307 575,68	- 2 091 288,11	- 1 783 712,43
TOTAUX	9 130 413,07	- 4 250 110,60	<b>4 880 302,47</b>
Affectation des résultats au BP 2019		4 250 110,60	
Report	698 657,22		

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LÉGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat ni au vote.

### **02.3 Compte administratif 2018 du budget annexe du développement économique**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'arrêter les comptes 2018 du budget annexe du développement économique comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	7 620 721,19 €
Recettes :	8 933 066,80 €
Excédent de clôture :	<b>1 312 345,61 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses :	3 991 316,89 €
Recettes :	5 272 854,24 €
Excédent de clôture :	<b>1 281 537,35 €</b>

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT EN €	INVESTISSEMENT EN €	TOTAL EN €
Résultats reportés	4 381 932,20	8 229,23	<b>4 390 161,43</b>
Affectation des résultats			
Opération de l'exercice	1 312 345,61	1 281 537,35	2 593 882,96
TOTAUX	5 694 277,81	1 289 766,58	<b>6 984 044,39</b>
Report	5 694 277,81	1 289 766,58	

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LÉGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat ni au vote.

## **02.4 Compte administratif 2018 du budget annexe des déchets ménagers et assimilés**

### **Décide**

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'arrêter les comptes 2018 du budget annexe des déchets ménagers et assimilés comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	9 789 092,30 €
Recettes :	9 781 507,90 €
Déficit de clôture :	<b>- 7 584,40 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses :	1 998 526,32 €
Recettes :	1 463 508,75 €
Déficit de clôture :	<b>- 535 017,57 €</b>

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT EN €	INVESTISSEMENT EN €	TOTAL EN €
Résultats reportés	706 756,38	- 820 643,25	<b>- 113 886,87</b>
Affectation des résultats	- 706 756,38		
Opération de l'exercice	- 7 584,40	- 535 017,57	- 542 601,97
TOTAUX	- 7 584,40	- 1 355 660,82	<b>- 1 363 245,22</b>
Reports	- 7 584,40	- 1 355 660,82	

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LÉGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat ni au vote.

## **02.5 Compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement**

### **Décide**

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'arrêter les comptes 2018 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	5 619 675,18 €
Recettes :	7 878 565,96 €
Excédent de clôture :	<b>2 258 890,78 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses :	2 761 218,67 €
Recettes :	2 999 060,19 €
Excédent de clôture :	<b>237 841,52 €</b>

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT EN €	INVESTISSEMENT EN €	TOTAL EN €
Résultats reportés	665 486,54	1 548 371,62	<b>2 213 858,16</b>
Affectation des résultats			
Opération de l'exercice	2 258 890,78	237 841,52	2 496 732,30
<b>TOTAUX</b>	<b>2 924 377,32</b>	<b>1 786 213,14</b>	<b>4 710 590,46</b>
Reports	2 924 377,32	1 786 213,14	

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LÉGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat ni au vote.

## **02.6 Compte administratif 2018 du budget annexe du transport urbain**

### **Décide**

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'arrêter les comptes 2018 du budget annexe du transport urbain comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	4 471 556,99 €
Recettes :	5 018 594,47 €
Excédent de clôture :	<b>547 037,48 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses :	1 603 338,16 €
Recettes :	633 607,66 €
Déficit de clôture :	<b>- 969 730,50 €</b>

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT EN €	INVESTISSEMENT EN €	TOTAL EN €
Résultats reportés	457 959,00	380 111,56	<b>838 070,56</b>
Affectation des résultats			
Opération de l'exercice	547 037,48	- 969 730,50	- 422 693,02
<b>TOTAUX</b>	<b>1 004 996,48</b>	<b>- 589 618,94</b>	<b>415 377,54</b>
Affectation des résultats au BP 2019	589 618,94		
Report	406 496,33		
Restes à réaliser	8 881,21		

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LÉGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat ni au vote.

## 02.7 Affectation des résultats 2018

### Décide

à l'unanimité des voix,

De reprendre au budget primitif 2019 les soldes d'exécution de l'exercice 2017, constatés lors du vote du compte administratif 2018, pour l'ensemble des budgets,

D'affecter les résultats de l'exercice 2018, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions nécessaires au budget primitif 2019 comme suit, pour l'ensemble des budgets,

#### 1) BUDGET PRINCIPAL

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un déficit cumulé de	- 4 250 110,60	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		9 130 413,07

D'affecter un montant de **4 250 110,60 €** au compte 1068 « Affectation des résultats » à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section,

D'affecter un montant de **2 413 108,80 €** au compte 1068 « Affectation des résultats » à la section d'investissement pour couvrir les restes à réaliser de la section,

De reporter l'excédent de fonctionnement restant pour un montant de **2 467 193,67 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement antérieur reporté »,

De reporter le déficit d'investissement pour un montant de **4 250 110,60 €** au compte 001 « Solde d'investissement reporté »,

#### 2) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un excédent cumulé de	1 786 213,14	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		2 924 377,32

De reporter le montant de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **2 924 377,32 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté en fonctionnement »,

De reporter le montant de l'excédent d'investissement pour un montant de **1 786 213,14 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté en investissement »,

#### 3) BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un déficit cumulé de	- 1 355 660,82	
Section de fonctionnement : Un déficit cumulé de		- 7 584,40

De reporter le déficit de la section de fonctionnement pour un montant de **7 584,40 €** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,

De reporter le déficit de la section d'investissement pour un montant de **1 355 660,82 €** au compte 001 « Solde d'investissement reporté »,

#### 4) BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un excédent cumulé de	1 289 766,58	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		5 694 277,81

De reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **5 694 277,81 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté »,

De reporter l'excédent de la section d'investissement pour un montant de **1 289 766,58 €** au compte 001 « Solde d'investissement reporté »,

#### 5) BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un déficit cumulé de	- 589 618,94	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		1 004 996,48

D'affecter un montant de **589 618,94 €** au compte 1068 « Affectation des résultats » à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section,

De reporter l'excédent de fonctionnement restant pour un montant de **415 377,54 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 02.8 Budget principal 2019

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget principal 2019,

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	42 088 127,87	Recettes réelles	15 804 000,00
Recettes d'ordre	100 000,00	Recettes d'ordre	2 200 000,00
<b>Total</b>	<b>42 195 127,87</b>	<b>Total</b>	<b>18 004 719,40</b>
Dépenses réelles	40 295 127,87	Dépenses réelles	17 604 719,40
Dépenses d'ordre	1 900 000,00	Dépenses d'ordre	400 000,00
<b>Total</b>	<b>42 195 127,87</b>	<b>Total</b>	<b>18 004 719,40</b>

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De verser une subvention d'équilibre pour un montant de **3 800 000 €** en 2019 pour financer la section de fonctionnement du Budget Annexe du Développement Economique, ainsi qu'une subvention d'équilibre pour un montant de **923 000 €** pour la section de fonctionnement du Budget Annexe des Déchets ménagers et assimilés, tels que le prévoient également les inscriptions de ces budgets annexes,

De garder la durée des amortissements pour les subventions d'équipement versées au **chapitre 204 à 15 ans** pour les fonds de concours versés conformément à cette même délibération,

De fixer à **27 581 616 €** le montant des nouvelles recettes fiscales et à **9 978 361 €** le montant des dotations et participations de l'Etat à percevoir en 2019 pour financer la section de fonctionnement, compte tenu de l'article L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

## **02.9 Budget annexe du développement économique 2019**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le Budget annexe du développement économique 2019,

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	11 024 224,46	Recettes réelles	4 739 766,58
Recettes d'ordre	400 000,00	Recettes d'ordre	7 371 000,00
<b>Total</b>	<b>11 424 224,46</b>	<b>Total</b>	<b>12 110 766,58</b>
Dépenses réelles	4 053 224,46	Dépenses réelles	11 710 000,58
Dépenses d'ordre	7 371 000,00	Dépenses d'ordre	400 000,00
<b>Total</b>	<b>11 424 224,46</b>	<b>Total</b>	<b>12 110 766,58</b>

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),



De recevoir en 2019 une subvention d'équilibre pour un montant de **3 800 000 €** pour financer la section de fonctionnement du Budget Annexe du Développement Economique,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

## **02.10 Budget annexe des déchets ménagers et assimilés 2019**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget annexe des déchets ménagers et assimilés 2019,

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	11 772 169,35	Recettes réelles	1 615 000,00
Recettes d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	1 075 860,00
<b>Total</b>	<b>11 772 169,35</b>	<b>Total</b>	<b>2 690 860,00</b>
Dépenses réelles	10 696 309,35	Dépenses réelles	2 690 860,00
Dépenses d'ordre	1 075 860,00	Dépenses d'ordre	0,00
<b>Total</b>	<b>11 772 169,35</b>	<b>Total</b>	<b>2 690 860,00</b>

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De recevoir une subvention d'équilibre pour un montant de **923 000 €** en 2019 pour financer la section de fonctionnement du Budget Annexe des déchets ménagers et assimilés,

De fixer à **8 098 669,35 €** le montant du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir en 2019 pour financer la section de fonctionnement,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

## **02.11 Budget annexe de l'assainissement 2019**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget annexe de l'assainissement 2019,

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	7 519 377,32	Recettes réelles	2 993 213,14
Recettes d'ordre	940 000,00	Recettes d'ordre	4 680 000,00
<b>Total</b>	<b>8 459 377,32</b>	<b>Total</b>	<b>7 593 213,14</b>
Dépenses réelles	3 859 377,32	Dépenses réelles	6 573 213,14
Dépenses d'ordre	4 600 000,00	Dépenses d'ordre	1 020 000,00
<b>Total</b>	<b>8 459 377,32</b>	<b>Total</b>	<b>7 593 213,14</b>

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De maintenir les taux de redevances à percevoir en 2019 pour financer la section de fonctionnement du Budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

## **02.12 Budget annexe du transport urbain 2019**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget du transport urbain 2019,

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	5 409 496,33	Recettes réelles	608 500,15
Recettes d'ordre	10 000,00	Recettes d'ordre	920 000,00
<b>Total</b>	<b>5 419 496,33</b>	<b>Total</b>	<b>1 528 500,15</b>
Dépenses réelles	4 499 496,33	Dépenses réelles	1 518 500,15
Dépenses d'ordre	920 000,00	Dépenses d'ordre	10 000,00
<b>Total</b>	<b>5 419 496,33</b>	<b>Total</b>	<b>1 528 500,15</b>

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

### **02.13 Vote des taux**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De fixer le taux de la Taxe d'Habitation à 8,04 %,

De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 0,219 %,

De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 2,99 %,

De fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,31 % pour la Ville de Sarreguemines,

De fixer le taux de la TEOM à 14,50 % pour les communes de Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grundviller, Grosbliederstroff, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kalhausen, Kappelking, Kirviller, Lixing-lès-Rouhling, Le Val de Guéblange, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelange, Rémelfing, Richeling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller et Zetting,

De fixer le taux du Versement Transport à 0,55 % sur l'ensemble du territoire,

De fixer le taux cible de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 22,18 %,

De fixer le montant de la base minimum de la CFE pour les entreprises concernées à :

- 500 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €,
- 1 000 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 000 € et 32 600 €,
- 1 500 € lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 32 600 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents et à prendre toute décision en ce sens.

### **02.14 Politique d'abattement pour la Taxe d'Habitation Intercommunale**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De fixer les taux d'abattement pour la Taxe d'Habitation Intercommunale comme ci-dessous :

- Abattement général à la base : 15 %
- Abattement pour la première et deuxième personne à charge : 10 %
- Abattement à partir de la troisième personne à charge : 10 %

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents et à prendre toute décision en ce sens.

**02.15 Contrôle allégé en partenariat - conventions avec la Trésorerie de Sarreguemines Municipale et la Direction Départementale des Finances Publiques**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver les conventions de contrôle allégé en partenariat avec la Direction départementale des Finances publiques de la Moselle et la Trésorerie de Sarreguemines municipale, jointes à la présente délibération,

D'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le 6<sup>ème</sup> Vice-président à signer ces conventions, à engager toute démarche et à signer tout document en ce sens.

**03. Ressources humaines**

**03.1 Actualisation de l'état des effectifs**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De valider les suppressions de postes suite aux créations intervenues le 27/09/2018 :

- Budget principal :
  - Suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
  - Suppression d'un poste de puéricultrice / cadre de santé à temps non complet de 12/35èmes ;
- Budget annexe de l'assainissement :
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

De valider les actualisations des états des effectifs à effet au 1er avril 2019, sauf mention d'une date différente :

- BUDGET PRINCIPAL :

Suppression de poste :

- Suppression d'un poste de technicien ;

Création et suppressions de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création de deux postes d'ingénieur en chef hors classe et suppression de deux postes d'ingénieur en chef de classe normale ;
- Création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste de technicien ;
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et suppression d'un poste de rédacteur ;
- Création d'un poste de technicien principal de 1ère classe et suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe ;
- Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe ;
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine ;

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 27/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 27/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et suppression d'un poste d'agent de maîtrise ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 17,5/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17,5/35<sup>ème</sup> ;

#### Postes supplémentaires :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 17,5/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un poste de rédacteur pour la direction des ressources humaines ;
- Création de deux postes d'adjoint technique ;
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Création de deux postes d'adjoint technique ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 25/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 17,5/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 22,5/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 15/35<sup>ème</sup> ;

#### Modifications à une date ultérieure :

- Au 01/09/2019, création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup> ;
- Au 10/10/2019, création d'un poste d'attaché principal et suppression d'un poste d'attaché ;

#### ▪ BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

#### Création de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création de quatre postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique ;
- Création de deux postes d'adjoint technique et suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

#### Création de poste :

- Création d'un poste de technicien.

#### ▪ BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

#### Poste supplémentaire :

- Création d'un poste d'adjoint technique.

#### Modification de poste :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 19/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17,5/35<sup>ème</sup> ;

Modification de postes à date d'effet ultérieure :

- Au 01/09/2019 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 24/35ème.
- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Poste supplémentaire :

- Création d'un poste d'adjoint technique ;

Création de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- BUDGET ANNEXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Néant.

De donner au Président les autorisations annuelles lui permettant de :

- recruter certains personnels, dans la limite des crédits inscrits au budget :
  - en remplacement d'agents éloignés du service (maladie, maternité, accident du travail, congés annuels, etc.) ; les crédits équivalents à deux emplois de catégorie C ont été inscrits au budget principal à cet effet ;
  - non titulaires à défaut de fonctionnaires, sur un poste vacant, dans la limites des postes ouverts à l'état des effectifs ;
  - non titulaires en cas de surcroît ponctuel d'activité, de besoins saisonniers ou d'autres besoins occasionnels (dont les emplois de vacances), dans la limite d'un budget de 89 000 € répartis entre le budget principal et les budgets annexes ;
  - dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats aidés de droit privé) ;
  - dans le cadre du chantier d'insertion débuté en 2015 et qui peut proposer simultanément l'équivalent de 11,4 équivalents temps plein (ETP), les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) y afférents ;
  - dans le cadre de dispositifs de formation en alternance (apprentis) ;
  - dans le cadre de besoins ponctuels et non permanents (vacataires) ;
- d'indemniser des stagiaires école conventionnés, dont la durée du stage conventionné est de deux mois au moins ou lorsque la qualité de la prestation de l'étudiant(e) le justifie même si la durée du stage est inférieure à deux mois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et aux budgets annexes 2019 respectifs.

### **03.2 Prime exceptionnelle annuelle**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De verser en mars 2019 une prime exceptionnelle de 500 € nets aux agents titulaires et non titulaires rémunérés sur les échelles C1, C2 et C3 (toutes filières et tous cadres d'emplois confondus) selon les conditions cumulatives suivantes :

- Etre présent depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année et encore au cours du mois du versement de la prime,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire ayant conduit à une exclusion temporaire au cours des douze mois qui précèdent le mois de versement de la prime,
- Etre recruté sur un emploi permanent ou non permanent de droit public (exclusion des apprentis et des contrats aidés),

- Ne pas être en position de disponibilité (disponibilité pour convenances personnelles ou disponibilité d'office),

D'accorder l'intégralité du montant de la prime aux agents rémunérés en demi-traitement,

De proratiser la prime en fonction de la durée hebdomadaire de travail,

De verser cette prime, dans les mêmes conditions, chaque année à compter de 2019,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits étant inscrits au budget primitif 2019.

## **04. Communication et animations**

### ***04.1 Politique d'animations : bilan 2018 et programmation 2019***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder pour les manifestations suivantes un montant total de subventions de 18 600 € ventilé comme suit :

- une subvention de 7 000 € pour le Grand Cross des Ecoliers de la Communauté d'Agglomération organisé par l'ASSA ;
- une subvention de 6 000 € au Sprinter Club de Sarreguemines pour le Grand Prix Cycliste de la Communauté d'Agglomération ;
- une subvention de 2 600 € au COS Sarralbe pour le Challenge de Tennis de la Communauté d'Agglomération ;
- une subvention de 3 000 € et la prise en charge de 4 bus de tourisme en faveur de l'association Vivez Sport pour le Raid Sportif Sarre Moselle Riv'Action ;

De renouveler l'organisation des Journées européennes du Patrimoine et du Challenge inter-écoles de la Piste d'éducation routière,

D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour un montant de 8 000 € pour les Journées européennes du Patrimoine et un montant de 6 000 € pour le Challenge inter-écoles de la Piste d'éducation routière,

De solliciter pour le challenge inter-écoles de la Piste d'éducation routière une subvention de 500 € auprès de la Préfecture de Moselle dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière de la Moselle,

De réserver une enveloppe budgétaire de 6 000 € par animation pour l'organisation éventuelle de deux animations ou spectacles supplémentaires en 2019,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **06. Développement économique**

### **06.1 Aide Intercommunale à l'Investissement des commerçants, artisans ou petites entreprises de moins de 20 salariés : A2I**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le règlement d'attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des commerçants, artisans ou petites entreprises de moins de 20 salariés, appelée A2I, joint en annexe, sous réserve de la validation par la Région Grand Est,

De fixer le montant annuel de l'enveloppe 2019 à 100 000 €,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe Développement économique de l'exercice 2019,

De créer une commission d'attribution des aides, chargée de statuer, sans condition de quorum, sur les dossiers de demande d'aide à l'investissement,

De désigner, pour siéger au sein de la commission d'attribution des aides, les 4 représentants suivants :

1. M. Roland ROTH
2. M. Jean KARMANN
3. M. Marc ZINGRAFF
4. M. Hubert BOURING

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **06.2 Travaux d'aménagement sur l'Europôle - Demande de subvention DETR**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 les travaux de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur l'Europôle,

De solliciter une aide de 172 729 €, soit 30 % du coût total de l'opération estimé à 575 763 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

## **08. Tourisme**

### **08.1 Office de Tourisme: convention d'objectifs et de moyens et subvention**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix, 8 ne prennent pas part au vote

De valider la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021, annexée à la présente délibération, avec l'association « Sarreguemines Tourisme » en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences, et d'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à la signer,



De fixer le montant de la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2019 à 446 150 €,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2019 sur le compte 65748,

D'autoriser les représentants de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences à solliciter auprès des services compétents, le classement en 1<sup>ère</sup> catégorie, le label « Tourisme et Handicap », ainsi que le label « Qualité Tourisme »,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

Sonya Cristinelli-Fraiboef, Nathalie Ludmann, Claude Decker, Jean-Luc Lutz, Bernard Fouilhac-Gary, Christiane Heckel, Michaël Weber et Marc Zingraff, membres du Conseil d'Administration de l'association « Sarreguemines Tourisme » ne prennent part ni au débat ni au vote.

## **12. Enseignement supérieur**

### ***12.1 Projets tutorés étudiants : enveloppe annuelle et subventions pour le premier trimestre 2019***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De voter une enveloppe de 10 000 € au titre de l'année 2019 pour soutenir les projets tutorés étudiants d'enseignement supérieur et d'inscrire ce montant au budget primitif 2019, fonction 23,

D'accorder aux projets tutorés étudiants présentés ci-après des aides pour un montant total de 4 050 € au titre de l'année 2019 :

- une subvention de 850 € pour l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes par l'association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines dans le cadre de l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes aux lauréats des formations du département GLT – IUT de Moselle-Est,
- une subvention de 300 € en faveur de l'association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines dans le cadre du voyage d'études aux Pays-Bas,
- une subvention de 100 € en faveur de l'association « les Amis de l'ESPÉ » pour l'organisation du projet portant sur la sensibilisation à la richesse du patrimoine linguistique du territoire,
- une subvention de 800 € en faveur de l'association « les Amis de l'ESPÉ » pour l'organisation du projet « Allez les Filles ! Osez les mathématiques »,
- une subvention de 500 € pour l'organisation d'un congrès qui se tiendra à Sarreguemines pour le projet « Math en Jeans » proposé par l'association « les Amis de l'ESPÉ »,
- une subvention de 1 500 € pour l'organisation du déplacement mémoriel à Izieux, Vassieux et Lyon de l'Institution Sainte Chrétienne de Sarreguemines en partenariat avec l'Association Départementale des Déportés Internés Résistants et Patriotes de la Moselle,

De prélever ce montant de 4 050 € pour les projets précités sur l'enveloppe 2019 de 10 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires.

## **12.2 Convention financière dans le cadre du projet de politique linguistique globale**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Les Amis de l'ESPE Site de Sarreguemines une subvention d'un montant de 10 720 € qui sera versée comme suit :

- Un montant de 8 576 € en 2019, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019, fonction 23,
- Un montant de 2 144 € en 2021,

D'approuver la convention financière dans le cadre du projet de politique linguistique globale, annexée à la présente, avec l'association Les Amis de l'ESPE Site de Sarreguemines,

De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021, fonction 23, pour le versement du solde de la subvention,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et tout document destiné à intervenir à ce titre, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **18. Transports**

### **18.1 Convention de complémentarité en matière de transports avec la Région Grand Est : avenant de prolongation**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°1 à la convention de complémentarité en matière de transports entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération visant à prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31 août 2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

### **18.2 Subvention à l'ADATEEP**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le prolongement du partenariat avec l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) en vue d'organiser, dans les établissements scolaires, des actions de prévention et d'éducation à la sécurité dans les transports,

D'attribuer à cette fin une subvention de 800 € à l'ADATEEP pour l'année 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

## **19. Déchets ménagers et assimilés**

### **19.1 Prestations du service de collecte des déchets ménagers et assimilés - tarifs 2019**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De confirmer les tarifs de la redevance spéciale à :

- 21,30 € par m<sup>3</sup> pour les déchets collectés en multiflux,
- 21,30 € par m<sup>3</sup> pour les biodéchets collectés en vrac,
- 23,25 € par m<sup>3</sup> pour les déchets résiduels collectés en vrac,

De rappeler que la redevance spéciale sera à acquitter par tous les producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages et qui font appel à notre service pour la collecte et le traitement de leurs déchets, à savoir :

- Les entreprises et les sociétés soumises à la TEOM,
- Les administrations et les établissements publics,
- Les entreprises et sociétés non soumises à la TEOM,

De confirmer le montant de cette redevance spéciale pour les gens du voyage stationnés légalement sur l'aire d'accueil, chemin du Burgerbach à Sarreguemines, à :

- 0,50 € TTC par jour et par place de caravanes pour l'utilisation de bacs 660 litres,
- 301,25 € TTC par vidage d'un conteneur grand volume de 33 m<sup>3</sup>,
- 25 € TTC le m<sup>3</sup> pour l'accès à la déchèterie, hors déchèterie professionnelle,

De confirmer le tarif de 245 € pour tout enlèvement de benne à ordures ménagères qui s'ajouterait à la collecte hebdomadaire forfaitisée dans la redevance d'occupation relative à l'aire de grand passage des gens du voyage, située route d'Ipling à Sarreguemines,

De prendre acte que cette redevance correspond aux coûts réels du service rendu pour tout déchet non ménager présenté à la collecte,

De préciser que la redevance spéciale rémunère un supplément de service par rapport à celui offert aux ménages en terme de litrages collectés et, que de ce fait, le producteur de déchets non ménagers devra acquitter à la fois la TEOM pour le service de base et la redevance spéciale pour ledit supplément de service,

D'appliquer aux producteurs de déchets non ménagers soumis au paiement de la TEOM bénéficiant du service d'enlèvement une redevance spéciale à taux « zéro » pour les 660 premiers litres,

D'exonérer de redevance spéciale la collecte spécifique organisée pour les cartons,

D'approuver le nouveau modèle de convention de collecte et d'élimination des déchets non ménagers, relative à l'application de la redevance spéciale, annexé à la présente délibération,

D'approuver la nouvelle grille tarifaire du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, annexée à la présente délibération,

D'abroger la délibération du 15 décembre 2016 approuvant le contrat de collecte et de traitement occasionnel de déchets à effet au 1<sup>er</sup> avril 2019,

D'approuver le nouveau modèle de contrat relatif à la collecte et au traitement occasionnel des déchets, annexé à la présente délibération,

De mettre ces dispositions en place avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents y relatifs.

## **23. Développement durable et milieux naturels**

### **23.1 *Demande de subvention pour le déploiement des bornes pour véhicules électriques - complément à la délibération n° 2018-06-28-13-1 du 28/06/2018***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour le déploiement de 18 bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 61,4 % du montant éligible de l'opération,

De solliciter l'octroi d'une prime au titre du programme ADVENIR à hauteur de 18,4 % du montant total pour le déploiement des bornes sur le territoire de la communauté d'agglomération,

D'autoriser le Président et le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30

Le Président du Conseil Communautaire  
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire